



PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL DU 5 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Sous-Préfecture de Nérac

- Arrêté fixant la liste des candidatures enregistrées pour le premier tour des élections municipales complémentaires partielles des 14 février et 21 février 2016 dans la commune de Ramizet



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Maison de l'Etat
Sous-Préfecture de Nérac

Arrêté n°
fixant la liste des candidatures enregistrées
pour le premier tour des élections municipales complémentaires partielles
des 14 février et 21 février 2016
dans la commune de RAZIMET

Le SousPréfet de Nérac par intérim,

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection d'un conseiller municipal dans la commune de RAZIMET;

Vu les candidatures déposées à la Sous-Préfecture de Nérac du 21 janvier au 28 janvier 2016;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Sous-Préfecture;

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats enregistrés pour le premier tour des élections municipales complémentaires partielles de la commune de RAZIMET est arrêtée comme suit :

- Monsieur Julien CREMASCO
- Monsieur Michel DUBOSC
- Madame Corinne GAUJOUX

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels de la commune de RAZIMET et sera déposé sur les tables de vote le jour du scrutin.

Article 3: La secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Nérac est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Nérac, le 04 FEV. 2016


Frédéric BOVET